

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V. 115 Vœu relatif à la protection du Monument à la République - place de la République au titre des Monuments Historiques.

Le Conseil de Paris,

Considérant le Monument à la République, place de la République (3e, 10e et 11e arrondissements) érigé en bronze et pierre en 1883, œuvre de Léopold Morice, sculpteur, et son frère François-Charles Morice, architecte, réalisé par la fonderie d'art Thiébaud Frères ;

Considérant la place de la République, lieu de rassemblements populaires parmi les plus importants de la capitale ;

Considérant que ce Monument emblématique ne bénéficie aujourd'hui d'aucune reconnaissance au titre des Monuments historiques ;

Considérant que cette statue, allégorie de la République mondialement connue, et l'ensemble des sculptures et hauts reliefs l'entourant, méritent à plus d'un titre ce classement officiel ;

Considérant que la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) mérite d'être saisie d'une telle demande ;

Sur proposition de Pierre Aidenbaum et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Demande :

- À la Maire de Paris de saisir le Préfet de Région pour que soit étudiée la protection de la statue de la République au titre des Monuments Historiques.